



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE  
ORANGE  
DO Grand Sud-Est

# L'écho du CSE

Le Décryptage par vos élus



Juillet 2025

## PAPRI Pact\* : LA CfdT EN VEUT PLUS

Pour la **CfdT**, les indicateurs du PAPRI Pact doivent non seulement être maintenus, mais aussi renforcés. Comme chaque année, le document présenté en CSE est en cohérence avec les DUERP\* des unités et les points travaillés en CSSCT\*. Les principaux thèmes sont les risques psychosociaux, la sécurité des sites, les contraintes météorologiques, les déplacements, la lutte contre la sédentarité,... Mais les actions entreprises restent insuffisantes, et le document ne donne pas assez d'éléments : manque de précision sur les moyens affectés, absence d'échéances claires, nouveaux risques pas assez pris en compte.

La Direction a validé la demande de la **CfdT** de faire figurer dans les PAPRI Pact d'unité l'intégralité des actions, mises en œuvre ou à venir, afin que nous puissions défendre vos conditions de travail sur chacun des thèmes abordés dans ce document obligatoire.



\*PAPRI Pact : Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail

\*DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

\*CSSCT : Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

## AGENCE DISTRIBUTION RAA : RECRUTEMENT, UN GROS MOT ?

A l'ordre du jour du CSE de juillet, 4 points concernent les boutiques de l'AD RAA. Derrière la volonté affichée de gagner en efficacité, la tension sur les effectifs est palpable pour chaque projet.

► Relocalisation de la boutique d'**Annemasse** : devant les nombreuses questions techniques et humaines (sécurité, parking, conditions de travail, horaires, ...), vos élus ont voté le mandatement de la CSSCT de l'AD GSE et de la Commission Handicap. En effet, le nouvel emplacement en hypercentre devrait drainer plus de flux et d'activité... mais aucun recrutement n'est prévu ! De plus, les horaires des salariés vont probablement changer pour s'aligner sur les pratiques des autres commerces de la rue (fermeture le lundi matin). Vos élus **CfdT** suivent de très près ce dossier et viendront à votre rencontre.

► Relocalisation de la boutique d'**Aurillac** : le transfert du centre-ville vers le centre commercial de la Sablière engendre de nombreuses questions, qui ont amené à mandater de nouveau la CSSCT de l'AD GSE et la Commission Handicap. La **CfdT** souligne que des recrutements sont nécessaires pour pallier l'augmentation de l'amplitude horaire et l'absence de fermeture méridienne. Nous demandons aussi une adaptation des objectifs, le temps que les clients s'habituent à ce nouvel emplacement. Vos représentants **CfdT** viendront vous consulter pour vous accompagner au mieux dans ce projet.

► Evolution des horaires d'ouverture et du planning des salariés de la boutique de **Grenoble Grenette** : même si la Direction, après avoir écouté l'équipe en place et les référents CSSCT, a présenté un projet mieux disant pour l'équipe (peu de perte de JTL par rapport au projet initial, gain de samedis et fermeture du soir inchangée), les salariés restent insatisfaits sur la pause méridienne qui passe d'1h à 1h15. La **CfdT** reste vigilante sur le remplacement des collègues qui partent en retraite, l'arrivée de la nouvelle équipe managériale et le respect de la pause méridienne pour l'ensemble de l'équipe.

► Evolution des horaires d'ouverture et du planning des salariés de la boutique d'**Anancy Carnot** : la **CfdT** est contre ce projet car les gains pour les salariés sont faibles. A nouveau, c'est l'arbre qui cache la forêt : réduire les plages horaires en justifiant d'une baisse de flux, pour éviter de recruter. Nous resterons très attentifs au respect de la pause méridienne pour les salariés.



[CFDT-ORANGE.ORG DO GRAND SUD-EST](https://www.cfdt-orange.org/do-grand-sud-est)



[CFDTORANGEGRANDSUST](https://www.facebook.com/cfdtorangegrandsudest)



[CFDTDOGSE](https://www.instagram.com/cfdtdogse)

## TÉLÉTRAVAIL SUR PRÉCONISATION MÉDICALE : LAISSEZ FAIRE LES MÉDECINS

La Direction a présenté la nouvelle directive nationale qui abaisse de 12 à 6 mois la durée de l'aménagement de poste en télétravail sur préconisation médicale. La **CFDT** dénonce cette ingérence dans le processus de décision médicale, qui va surcharger les services de santé au travail déjà en surchauffe. L'entreprise doit respecter l'indépendance des médecins du travail et s'abstenir de donner des directives. La CFDT dénonce par ailleurs certaines pratiques managériales consistant à suggérer aux salariés de passer par la médecine du travail pour obtenir un 3<sup>ème</sup> jour de télétravail hebdomadaire. Il n'est pas non plus acceptable qu'un arrêt maladie soit suggéré lorsqu'un salarié est en souffrance sur son poste : le lien au travail est souvent crucial, et **c'est la responsabilité de l'entreprise** de veiller à la santé et à la qualité de vie au travail de tous les salariés. La Direction acquiesce, mais rejette la demande de la **CFDT** d'intégrer dans le bilan du télétravail les chiffres concernant les préconisations médicales et les refus de télétravail !

## HEURES SUPPLÉMENTAIRES : MANQUE DE MAÎTRISE

La **CFDT** a toujours prôné l'équilibre dans l'utilisation des heures supplémentaires par l'entreprise. Nous pensons que le contingent annuel de 90 heures par salarié est largement suffisant pour répondre aux besoins des pics d'activité. Au-delà, l'entreprise doit recruter. En effet, notre rôle - et l'obligation de l'employeur - est de veiller à la santé et à la sécurité des salariés (risque psychosociaux, routiers, ...). Nous demandons donc l'enregistrement et la validation des HS effectuées dans la même semaine sur un seul formulaire, le respect de la durée légale hebdomadaire et du repos quotidien.

La **CFDT** demande aussi à la Direction de mieux maîtriser le phénomène des heures récupérées, qui masque les besoins de recrutement et pousse les salariés à alterner des semaines très chargées et des semaines déréglées. A la longue, les conséquences sur l'équilibre vie privée / vie professionnelle peuvent être graves.



## INSÉCURITÉ : ASSOCIEZ LES SALARIÉS

Face à la recrudescence des actes de violence sur nos territoires, un groupe de travail sur les situations d'insécurité en proximité des sites DOGSE s'est réuni à 3 reprises au mois de juin. L'objectif de ce groupe, auquel participe la **CFDT**, est d'améliorer et d'élargir les dispositifs de sécurité et de prévention. Dans un premier temps, les villes concernées sont Marseille, Avignon, Grenoble, Chambéry et Clermont-Ferrand.

► 4 axes de travail se sont dégagés : le renfort de la sécurité sur site, les consignes de sécurité, la formation et les exercices de simulation, la communication.

Le groupe a produit une trentaine de recommandations, et la Direction a priorisé la mise en œuvre d'une quinzaine de mesures dans un premier temps.

Il s'agit donc d'un point d'étape, pour des actions qui commenceront à être déployées à partir du T4 2025. La **CFDT** demande à la Direction de continuer à associer les représentants des salariés tout au long de ce processus.

## PARNASSE : UN EXEMPLE À REPRODUIRE

Les salariés de Parnasse (service pour clients VIP) ont vu un avantage en nature intégré dans leur salaire, ce qui est une très bonne nouvelle. En effet, ce complément de rémunération intègre désormais la base salariale pour les augmentations individuelles, l'intéressement et la participation. Elle restera sur la fiche de paye de ses salariés même s'ils quittent le service. La **CFDT** incite la Direction à prendre en exemple ce genre de décision favorable au pouvoir d'achat des salariés pour d'autres sujets.

## VOTE DES PRESTATIONS NOËL ET RENTRÉE SCOLAIRE

La prestation de fin d'année est portée à 140€ par ouvrant-droit. Pour les enfants nés entre 2015 et 2025, le montant de la dotation est de 40€. Pour les adolescents nés entre 2009 et 2014, le montant est de 55€. Cette prestation sera ouverte début octobre et clôturée le 15 décembre 2025.

L'allocation de rentrée scolaire varie de 35€ à 400€, en fonction du QF. La demande devra se faire entre le 19 août et le 07 novembre 2025. **Rendez-vous sur le site du CSE DOGSE pour les modalités !**

